



## DELIBERATION

N° CP\_2026\_03\_006

### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 3 MARS 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

---

SERVICE : Pôle éducation, culture et vie associative/Direction de la culture/Archives départementales

---

**OBJET : Partenariat avec la Société Archéologique et Historique du Limousin**

---

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme MANUS, excusée, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; M. MIGUEL, excusé, a donné délégation de vote à M. DESTRUHAUT.

## **PRESENTATION SYNTHETIQUE**

Les Archives départementales de la Haute-Vienne conservent les archives et la bibliothèque de la Société archéologique et historique du Limousin (SAHL) depuis au moins 1886 et accueillent le siège de la société depuis avant la Seconde Guerre mondiale. Une convention datée de 1935 a fixé les conditions de cet accord. Cette convention aujourd'hui obsolète nécessite d'être réactualisée.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

|          | Investissement |    | Fonctionnement |    |
|----------|----------------|----|----------------|----|
|          | AP             | CP | AE             | CP |
| Dépenses |                |    |                |    |
| Recettes |                |    |                |    |

## **RAPPORT**

Les relations entre la SAHL et les Archives départementales de la Haute-Vienne, effectives depuis le milieu du XIXe siècle, font l'objet d'une convention de partenariat. Cette dernière, obsolète, nécessite d'être actualisée.

Elle a pour objet de proposer un cadre adapté aux fonctionnements actuels des deux partenaires. Elle définit notamment les modalités de :

- domiciliation de la SAHL aux Archives départementales ;
- la contribution de la SAHL à l'activité culturelle du site Alfred Leroux ;
- la gestion conjointe des collections de la SAHL et de leur mise à disposition du public par les Archives départementales ;
- la possibilité de renforcer les collaborations entre les Archives départementales et la SAHL.

L'intérêt d'une telle convention pour le Département est de garantir l'existence aux Archives départementales :

- d'au moins une animation, par mois, ouverte au public sur la période de septembre à mai ;
- de permettre la valorisation des fonds des Archives départementales par des chercheurs et érudits lors des séances de la SAHL ;
- de favoriser la recherche sur les fonds, dont certains encore méconnus, conservés par les Archives départementales.

Au-delà de ce volet culturel, la SAHL permet aussi aux Archives départementales de bénéficier :

- des fonds d'archives de la SAHL comportant souvent des documents d'un intérêt majeur ;
- d'une bibliothèque complémentaire riche d'ouvrages, souvent rares, que les Archives départementales ne seraient pas en mesure d'acquérir aujourd'hui.

Cette collaboration constitue donc un enrichissement double pour le Département : la mise à disposition d'une collection de grande valeur entièrement destinée au public et une collaboration scientifique fructueuse, notamment dans le cadre de la politique de valorisation des Archives départementales.

## **DECISION**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1421-1 à L. 1421-3 et D. 1421-1 à D. 1421-3 ;

Vu le code du patrimoine, livre II sur les archives, parties législatives et réglementaires ; notamment l'article L.212-8 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée

par son Président, réunie dans dans la salle des Commissions 1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'autoriser le Président du département à signer la convention de partenariat entre le Département et la Société archéologique et historique du Limousin ci-annexée.

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BOST), M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. MIGUEL (délégation de vote à M. DESTRUHAUT), Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE